

RCS : NEVERS
Code greffe : 5802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

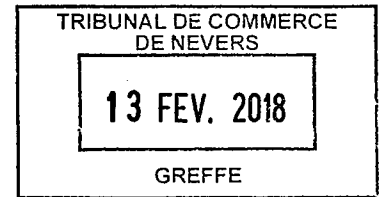
**Le greffier du tribunal de commerce de NEVERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00093
Numéro SIREN : 381 751 171
Nom ou dénomination : A.MAILHARRO

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2018 sous le numéro de dépôt 832

A.MAILHARRO
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 150.000 €
Siège social : Le Champ Mâle
58640 VARENNES VAUZELLES
381 751 171 RCS NEVERS



2018A832

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 31 JANVIER 2018

Changement de Président de la société
Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'an deux mille dix-huit,
Le trente et un janvier, à onze heures trente,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la présidence, à LONS LE SAUNIER (39000) dans les locaux de la SAS CAREMA INVESTISSEMENTS.

La SAS CAREMA INVESTISSEMENTS représentée par Monsieur Hervé BONGLET, préside la séance, en qualité de Président entrant de la société.

La SAS BEL R représentée par son représentant permanent, présent et acceptant, représentant par elle-même le plus grand nombre de voix, est appelée comme scrutateur.

Le Cabinet GESCOREC AUDIT représenté par Monsieur Xavier BADOR, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- le rapport de la présidence ;
- le texte des projets de résolutions ;
- la lettre de démission de Monsieur Richard BELESTIN de ses fonctions de Président ;
- la lettre d'acceptation de la SAS CAREMA INVESTISSEMENTS pour ses fonctions de Présidente, sous conditions suspensives ;
- le kbis de la société CAREMA INVESTISSEMENTS.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de Président ;
- Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

17

Première résolution – Changement du Président de la Société

L'assemblée générale, prend acte de la démission des fonctions de Président de Monsieur Richard BELESTIN, né le 14 octobre 1971 à NEVERS (58000), de nationalité française, demeurant 6, rue de l'Hôpital à SAINT SATUR (18300), et accepte la nomination en lieu et place, de la SAS CAREMA INVESTISSEMENTS, société par actions simplifiée, au capital social de 3.546.420 €, sise 1611, route de Conliège à PERRIGNY (39570), immatriculée 814 266 912 RCS LONS-LE-SAUNIER, représentée par son Président Monsieur Hervé BONGLET demeurant 1611, route de Conliège à PERRIGNY (39570),

La SAS CAREMA INVESTISSEMENTS déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice. Il est rappelé que la Présidente ne pourra prendre les décisions suivantes qu'après autorisation préalable de la collectivité des associés :

- Acquisition, cession d'élément de fonds de commerce ;
- Prise ou mise en location-gérance de fonds de commerce ;
- Acquisition et cession de participations ;
- Octroi de garanties sur l'actif social ;
- Abandon de créances.

Enfin, la Présidente pourra, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire des présentes pour effectuer toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

La SAS CAREMA INVESTISSEMENTS
Président entrant

